

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

- 9 OCT. 2021

ID : 056-215601626-20211005-DB20211021-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 5 octobre 2021

VENTE DE PARCELLES AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 31
Pouvoirs : 02
Absent : 00

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

n°21

VENTE DE PARCELLES AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Rapporteur : Cédric ORVOËN

Le Conservatoire du littoral est un établissement public français chargé de mener une politique foncière de protection des espaces naturels littoraux. Le conservatoire est propriétaire de plusieurs parcelles autour de Fort bloqué et des parcelles isolées sur Ploemeur représentant 6ha 68a 56 ca. Le Conservatoire passe sur une démarche de maîtrise foncière plus active pour la préservation des espaces naturels côtiers et de gestion durable du littoral.

Dans le cadre du projet des kaolins, le conservatoire du littoral a sollicité la commune pour acquérir plusieurs parcelles communales situées dans le périmètre des espaces naturels sensibles.

Keryan

La parcelle BW 358 est propriété communale depuis 1989 et relève du domaine privé communal.

Cette parcelle BW 358 a fait l'objet d'une division en 4 parcelles :

- BW 459 : 6ha 39a 49 ca
- BW 460 : 37 a 63ca
- BW 461 : 14 ha 87a 90ca
- BW 462 : 2a 65 ca

Dans le cadre du projet d'extension des carrières, la société Imerys Ceramics France doit avoir la maîtrise foncière dans le cadre de son dossier de demande d'autorisation environnementale instruit par les services de l'Etat. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 avril 2021, a approuvé la vente au prix de 0,46€ le m² à la société de parties de la parcelle BW 358 maintenant cadastrées BW 459 et BW 460. La parcelle BW 462 a été cédée à un riverain au prix de 0,46€ le m².

La partie de parcelle concernée figure au plan annexé à la présente délibération qui la délimite.

Il est proposé en conséquence au conseil municipal d'autoriser le Maire à vendre la parcelle cadastrée BW 461 au prix de 0,46 € le mètre carré conformément au plan de cession de principe joint, soit pour une surface approximative de 148790 mètres carrés, 68443.40 euros. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Les services fiscaux consultés ont évalué le prix de cession de la partie de parcelle concernée au prix de 0,46 € le mètre carré.

Saint Jude

Les parcelles BZ 151 – 1 – 4 – et 149 sont propriétés communales depuis 1992 et 1993 et relève du domaine privé communal et sont d'une contenance de 1 ha 43a 30 ca.

Le conservatoire est favorable à l'acquisition de ces parcelles au prix de 0,46 € le mètre carré pour les terres esoit pour une surface cadastrale de 14630 mètres carrés en terres, le prix d'acquisition serait de 6729,80 euros.

Plage des Kaolins

La parcelle BZ 231, propriété communale depuis 1989 est d'une contenance de 5 ha 05a 65ca. Cette parcelle est constituée de landes, de cheminements permettant notamment l'accès à la plage des kaolins et le poste de secours SNSM y est installé. Ce bien fait partie du domaine public de la commune.

Le conservatoire est favorable à l'acquisition de ces parcelles au prix de 0,35 € le mètre carré pour les landes, soit un prix d'acquisition de 17 697,75 euros.

Le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les dispositions des articles L. 3112-1 et suivants autorisent par dérogation au principe d'inaliénabilité du domaine public, les ventes entre personnes publiques sans déclassement préalable.

Les services fiscaux ont fixé ce barème au conservatoire du littoral.

Le montant total de la vente est de 92 870.95 euros.

Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3221-1, ainsi que les articles L3112-1 et suivants ;

Vu l'avis de France Domaine relatif à la cession de la parcelle cadastrée BW 358 du 28 décembre 2020;

Vu la demande d'avis adressée au Domaine le 5 août 2021 restée sans réponse après le délai réglementaire d'un mois ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 23 septembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » en date du 24 septembre 2021 ;

Considérant que le conservatoire du littoral a donné son accord sur le principe d'acquisition ;

Considérant que le conservatoire du littoral a un rôle de préservation de nos espaces naturels ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente au conservatoire du littoral de la parcelle communale cadastrée BW 361 au prix de 0,46 € le mètre carré ;
- **APPROUVE** la vente au conservatoire du littoral des parcelles communales cadastrées BZ 151 – 1 – 4 – et 149 au prix de 0,46 € le mètre carré ;
- **APPROUVE** la vente au conservatoire du littoral de la parcelle communale cadastrée BZ 231 au prix de 0,35 € le mètre carré ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

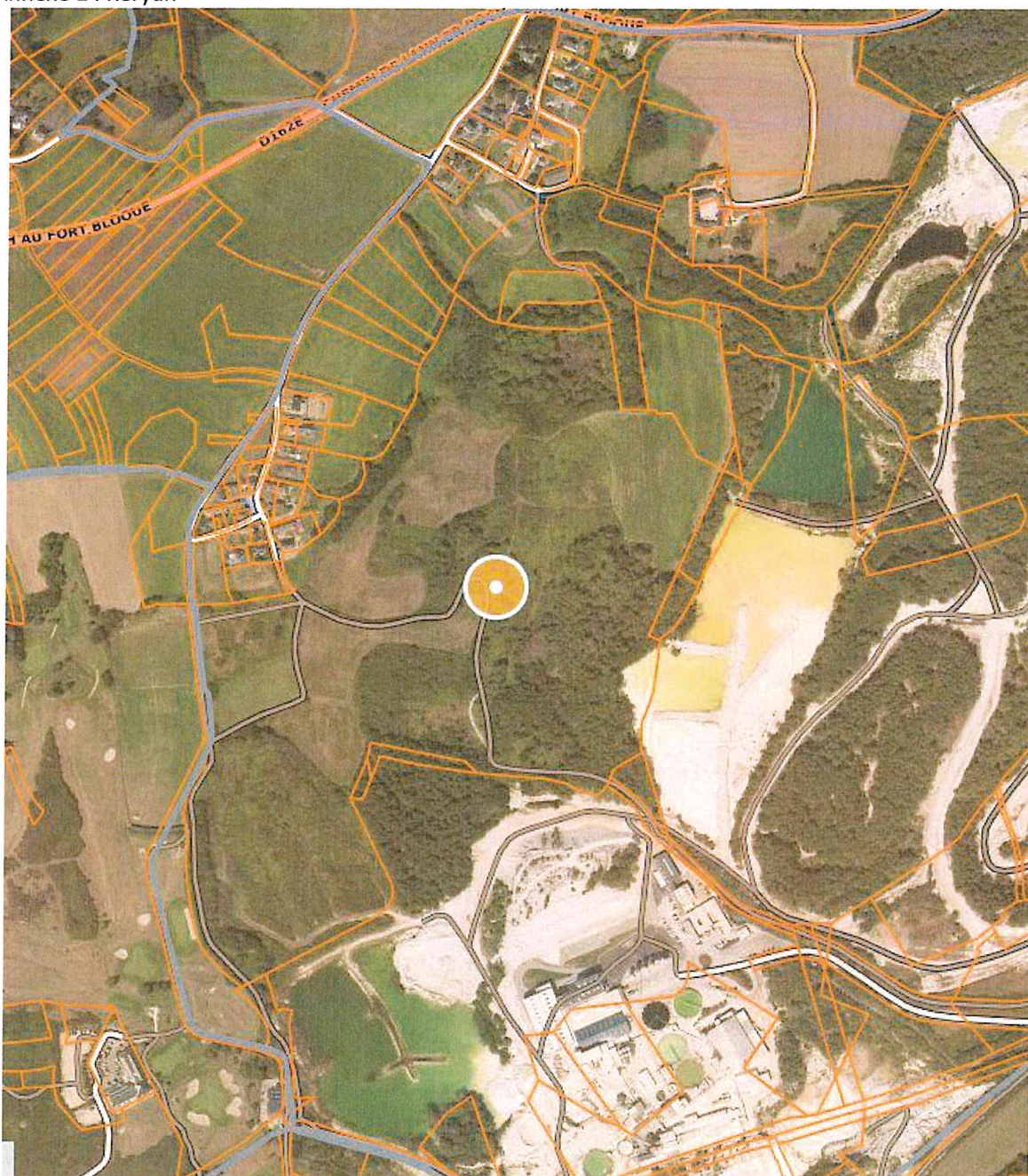
Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

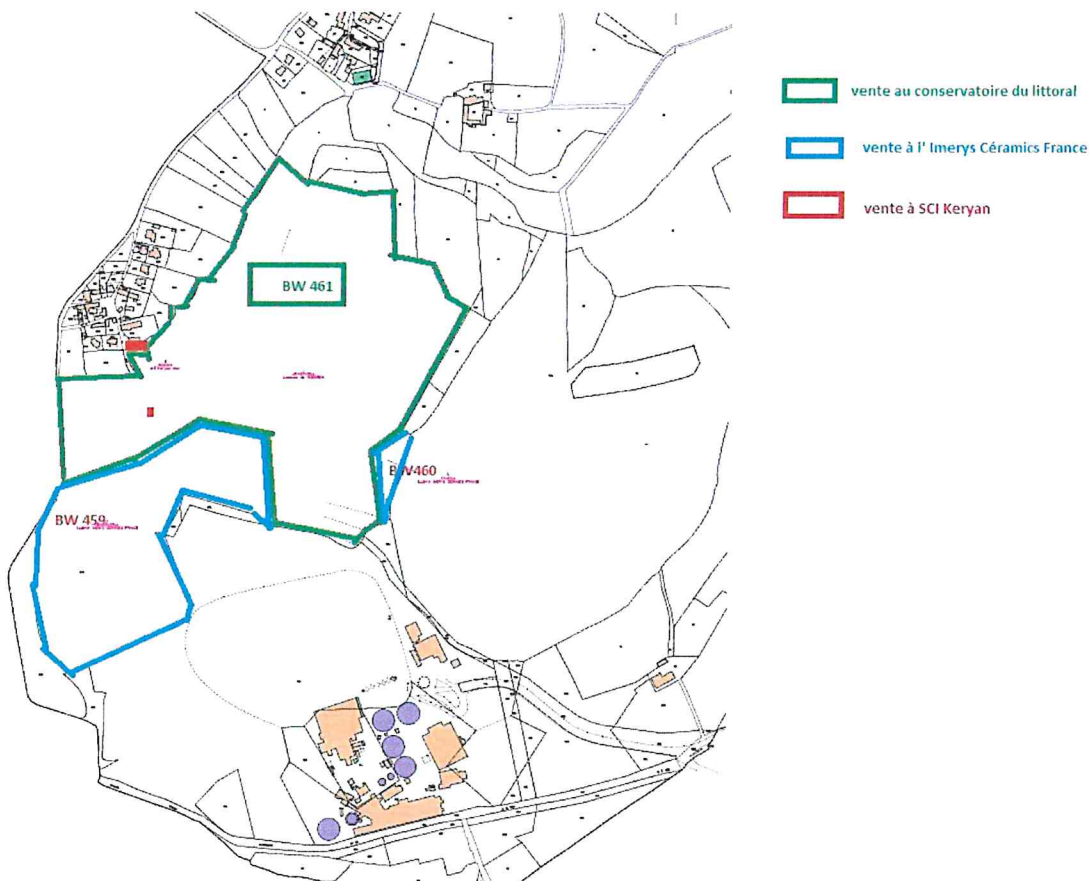
- 9 OCT. 2021

ID : 056-215601626-20211005-DB20211021-DE

Annexe 1 : Keryan



Annexe 1 bis Keryan



Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

- 9 OCT. 2021

ID : 056-215601626-20211005-DB20211021-DE

Annexe 2 : Saint Jude



Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

- 9 OCT. 2021

ID : 056-215601626-20211005-DB20211021-DE

Annexe 3 : Plage des Kaolins

